

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction générale de la santé

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation
Direction générale de l'alimentation

Paris, le 20 novembre 2019

Communiqué de presse

— Signalement de cas de listériose : retrait et rappel de langue de porc en gelée —

Huit personnes atteintes de listériose, infectées par la même souche de *Listeria*, ont été identifiées par le Centre national de référence (CNR) des *Listeria*.

Les investigations menées par Santé publique France et les services de la Direction générale de l'alimentation suggèrent un lien entre consommation de langue de porc en gelée (ou de préparation à base de langue de porc en gelée) fabriquée par l'établissement TRADIVAL (45) et certaines personnes malades.

A titre de précaution, compte tenu des résultats des investigations, TRADIVAL (FR 45-147-004 CE), en lien avec les autorités sanitaires, procède donc ce jour au retrait de la vente et à un rappel de tous les lots de langues de porc en gelée quelle que soit la date limite de consommation. La production de langue en gelée dans l'atelier de transformation de cet établissement est à l'arrêt jusqu'à nouvel ordre.

Ces produits sont commercialisés au rayon traditionnel des supermarchés et hypermarchés (GMS) et par les bouchers détaillants sur tout le territoire français et sont identifiables par le numéro d'agrément (FR 45-147-004-CE) apposé sur l'emballage.

Les autorités sanitaires appellent à la vigilance des consommateurs vis-à-vis des produits commercialisés avant la mesure de retrait.

Recommandations aux consommateurs

Les personnes qui détiendraient de la langue de porc en gelée sont invitées à se rapprocher de leur boucher ou de leur supermarché pour en vérifier la provenance. S'il s'agit de langue de porc fabriquée par cet établissement (numéro d'agrément FR 45-147-004 CE), celle-ci ne doit pas être consommée mais plutôt rapportée à son point de vente.

Les personnes qui en auraient consommé et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir.

Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. **La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines**

Contacts presse

Direction générale de la Santé : 01 40 56 84 00 - presse-dgs@sante.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Tel : 01 49 55 60 11 - ministere.presse@agriculture.gouv.fr